



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°077/2020)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Doyenné 56 - 58.
- Identité du demandeur : J.P.M. EUROPE SA – Mme Anne Catherine Galetic.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45217-2020(ART.177) : Démolir des entrepôts, box de garages et bureaux, et reconstruire un ensemble de 48 logements variés, jardins privés et jardin central collectif avec parking souterrain de 41 emplacements

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
  - application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
  - dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
  - dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
  - dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant).
- application de l'art.175/20 §1 du CoBAT : demande soumise à rapport d'incidences (rubrique 32 : plus de 2500m<sup>2</sup> de logements)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **11/03/2020** et jusqu'au **09/04/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@ucclle.brussels](mailto:info.urbanisme@ucclle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 29 avril 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 11/03/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.